



Les adultes d'un IMP peuvent-ils sortir pour fumer ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 29 mars 2012

Je suis stagiaire dans un institut médico-professionnel.

Plusieurs adultes accueillis veulent une pause cigarette le midi qui pourrait se dérouler à l'extérieur du bâtiment.

Est-ce possible au regard de la loi ?

Réponse :

Un institut médico-professionnel accueille une population de 14 à 20 ans composée d'un certain nombre de mineurs. Il y est interdit de fumer.

La possibilité offerte aux majeurs de fumer à l'extérieur de l'établissement ne s'apprécie donc pas au regard de la loi Évin mais du règlement intérieur selon qu'il autorise, ou pas, les sorties à l'extérieur pendant les heures de présence dans l'établissement.